



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance du 05 Mai 2023

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoint, M. MAMERT Jean-Michel, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, M. LAGARDE Dominique, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. VILAIN Paul, Conseillers Municipaux.

Absents :

Absents Excusés :

Exclus :

Procurations : M. BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie, Mme BOUCHE Coralie à Mme BITARD Julie, M. GATINEL à M. LAGARDE Dominique, Mme FORESTIER Nathalie à M. MAMERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H24

M. LAGARDE arrive en retard à 18h24.

Pas de PV du Conseil Municipal du 19 Avril 2023 car il n'a pas été envoyé avant.

Mme le MAIRE demande l'ajout à l'ordre du jour des nouveaux statuts du SIEA de l'est libournais.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme le MAIRE lit le tableau du Compte Administratif et le fera parvenir par mail et précise qu'il est identique à celui fourni par la trésorerie

Sous la présidence de M. VILAIN, le conseil municipal examine le compte administratif dressé par Mme Le MAIRE.

Le conseil municipal, hors de la présence de Mme Le MAIRE, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022.

POUR : 8

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Mme Le MAIRE présente les chiffres du Compte de Gestion et le fera parvenir par mail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE le compte de gestion 2022

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Mme Le MAIRE donne les montants.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter 2022

Résultat de l'exercice :	Excédent :	192 638.14 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	934 017.37 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 126 655.51 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	202 885.48 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	61 919.71 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé : R001	excédent :	
D001	déficit :	140 965.77 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0 €
Besoin réel de financement :		140 965.77 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement
(Recette budgétaire au compte R1068) 140 965.77 €

En dotation complémentaire en réserve

(Recette budgétaire au compte R1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement 985 689.74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'affectation du résultat 2022.

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Mme Le MAIRE présente le budget supplémentaire 2023 et qui est celui qui a été voté précédemment.

Mme Le MAIRE demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2023 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 621 934 €	1 759 538 €
Section d'investissement	803 909 €	1 036 537 €
TOTAL DU BUDGET	----- 2 425 843 €	----- 2 796 075 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE le budget supplémentaire 2023.

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

RESULTATS DE LA CONSULTATION POUR LES ABORDS DU COLLEGE

Mme Le MAIRE rappelle la 1^{ère} phase qui est l'enfouissement des réseaux et la mise en calcaire.

Mme Le MAIRE explique que la 2^{ème} phase devait être faite d'une seule traite sauf qu'au vu du calendrier des travaux du collège, il y aura 2 phases. La 1^{ère} phase est celle abordée ce soir et la 2^{ème} concernera la signalisation horizontale et verticale ainsi que l'enrobé bicouches.

Mme Le MAIRE présente 2 sociétés se sont positionnées pour ce marché public qui proposent des tarifs bien en dessous du devis établi par M. VIENNE :

- EUROVIA propose un tarif de 149 492,30 €

- ETR propose un tarif de 145 994 €

Mme Le MAIRE explique que la société EUROVIA est le prestataire du Département pour la partie de la voirie qui incombe au collège et qu'il est plus judicieux de choisir EUROVIA que ETR.

Mme Le MAIRE dit que lors de la commission voirie, le choix s'est porté sur la société EUROVIA et demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE le choix de la société EUROVIA.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CHEMINS RURAUX : ENQUETE PUBLIQUE

Mme Le MAIRE donne la liste des différents administrés désireux d'acheter des chemins ruraux ou voies communales.

Mme Le MAIRE rappelle qu'il est nécessaire de faire une enquête publique afin de recevoir l'avis des administrés qui permettra de prendre une décision communale.

M. MAMERT dit qu'il faut les étudier avant.

Mme Le MAIRE dit que cela a été fait avec des critères établit comme suit :

- La personne demandant doit être propriétaire de l'ensemble des parcelles attenantes.
- Ne pas porter atteinte au passage direction les puits, points d'eau et lavoirs.
- Ne pas diviser un chemin rural si les parcelles alentours ne pouvaient pas être accéder par un autre biais.

Mme Le MAIRE précise que les personnes concernées rentrent dans les critères et qu'ils ont eu un retour par courrier sachant que les frais seront à la charge des acquéreurs (notaire, bornage, enquête) seul les frais de cabinet conseil seront à la charge de la commune.

Mme Le MAIRE rajoute que le prix de vente dépendra de la nature de la parcelle, du prix moyen de vente de la parcelle sur les 2 dernières années et en tenant compte si c'est en mitoyenneté d'une habitation.

Mme Le MAIRE demande de délibérer seulement sur l'ouverture de l'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE l'ouverture de l'enquête publique

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DEVIS DE L'ENTREPRISE VAN DER HORST

Mme Le MAIRE dit qu'elle a essayé de joindre M. CHARRERAS pour un 2^{ème} devis mais que malheureusement, il est parti à la retraite.

Mme Le MAIRE s'engage à joindre une autre entreprise pour l'année prochaine afin d'établir un autre devis.

Mme Le MAIRE précise que M. VAN DER HORST passera fin Août.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de VAN DER HORST.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NOUVEAUX STATUTS SIEA DE L'EST LIBOURNAIS

Mme Le MAIRE explique la nouvelle constitution du SIEA afin de le ratifier.

Mme Le MAIRE dit qu'avant le syndicat mixte était ouvert et public et qu'il a été voté pour qu'il soit un syndicat mixte et fermé, ce qui signifie que plus aucune nouvelle commune ne pourra intégrer le syndicat.

Mme Le MAIRE énumère les communes déjà dans le syndicat.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la ratification des nouveaux statuts du SIEA de l'est libournais

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

TOUR DE TABLE

Mme Le MAIRE donne quelques informations :

- Des estimations ont été faites pour les différents travaux de voirie. M. BRINGART les fait parvenir par mail à l'ensemble du conseil.

- Concernant l'adressage, Mme Le MAIRE propose une réunion le 07 Juin à 14h00 et validé.

- Les vigneronns prennent l'aire est un succès du point de vue des vigneronns et les camping caristes sont ravis.

- Le moteur du rideau de la mairie est en panne. Nous avons un premier devis d'un montant de 1482 € TTC et un 2^{ème} devis est attendu.
- Pour l'église, la commission MAPA se fera le 10 mai à 18h30. 2 Sociétés se sont déjà positionnées sur les 3 qui ont visité l'église. Si classement de la charpente, il y aura une incidence sur l'apparence extérieure et si on décide de classer la bâtisse pour toucher des subventions cela repoussera de 2 ans les travaux.
- Pour la place, le marché public est lancé, la commission MAPA aura lieu le 02 juin à 18h30.
- Concernant l'école, un goûter sera organisé pour les récompenser du défi Math qui a lieu la semaine du 11 Mai. Les travaux concernant la WIFI ont été faits de manière que les maternelles puissent avoir internet dans leurs classes.
- Les votes du budget du SIRPC et de la Caisse des écoles ont été réalisés. Pour le SIRPC, Lussac versera 10 757,23€ et la commune de St Cibard versera 1 565,14€. Pour la Caisse des écoles, Lussac versera 33 437,25€ et St Cibard versera 5 199,71€.
- Transgourmet a augmenté ses prix et tant que Arnaud fera partie du personnel nous ne changerons pas le fonctionnement. Toute fois Mme BITARD a déjà pris contact avec un autre fournisseur pour la suite.
- Le Conseil Municipal des enfants aura lieu le 12 MAI à 17h30.
- La Réunion avec les enfants de l'IME et Gendarmerie aura lieu le 22 MAI pour aborder le sujet de la citoyenneté et le pouvoir de police.

M. DELAIRE :

- Constate qu'il y a 3 agents et se plaint de l'intérimaire.

M. MAMERT :

- Constate la détérioration des descentes d'eau pluviale. Mme Le MAIRE dit qu'un 2^{ème} devis est en cours.
- Réunion du Conseil des vins de St Emilion, il a dit au président de la section de Lussac qu'il n'était pas fier d'être lussacais et encore moins de faire partie de la viticulture lussacaise. Il serait dommage que Lussac devienne la capitale de la délation. Dénonciation et contrôle intempestif des petits viticulteurs.

Mme FORESTIER :

- Est-il normal que le locataire de la rue Fénelon refasse la façade de la maison de la commune ? Il est odieux avec les parents d'élèves qui lui font remarquer que la poussière vole. Insultes envers les voisins. Mme BITARD dit qu'il a l'autorisation de le faire de manière à assainir la maison.

M. LAGARDE :

- Constate la poussière sur la route soulignée par Mme FORESTIER. Mme MATHIEU explique que la poussière qu'il y a sur la route est dû à un camion.
- Constate que nous avons des artistes au sein de la commune (TAG) et demande si nous les avons retrouvés et si nous savons qui ils sont. Mme BITARD répond qu'ils savent qui ils sont mais nous n'avons pas de preuves. Mme Le MAIRE rappelle que la gendarmerie ainsi que 2 habitations rue Victor Hugo ont été victimes de ces artistes.

Mme BITARD :

- Rappelle les incivilités des administrés non locataires des logements de la commune envers les locataires de nos logements.
- Une nouvelle chambre froide a été installée à la cantine lors des dernières vacances.
- MP Incendie continue et termine le raccord de l'école à la cantine pour l'alarme incendie.

Séance levée à 19h47